

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

METEO

Pluies du 13 au 20 juin

Les pluies des 2 derniers jours ont apporté les cumuls suivants :

- Côte d'Or : 5 à 20 mm avec des maximums relevés dans le nord Côte de Nuits et dans les Hautes Côtes de Beaune,
- Nièvre : 9 à 30 mm,
- Jura : 0 à 25 mm,
- Saône et Loire : 0 à 22 mm,
- Yonne : 2 à 50 mm

Prévisions du 21 au 26 juin

La tendance orageuse devrait persister jusqu'à jeudi avant le retour d'un temps plus stable en fin de semaine. Les températures se maintiennent sur des niveaux élevés avec des maximales prévues supérieures à 30°C.

Grêle : la pluie du 19 juin a été accompagné localement de grêle : c'est le cas en Côte d'Or du côté de Vosne- Vougeot (5-10% de dégâts en 1^{ère} estimation), dans l'Yonne à Chitry, Coulanges, Saint-Bris-le-Vineux et Jussy et dans la Nièvre dans le secteur nord-ouest de Pouilly. Dans ce dernier, environ 170 ha de vignes ont été touchés avec des dégâts de l'ordre de 10 à 50% sur baies (ainsi que feuilles perforées et impact sur rameaux).

STADES VEGETATIFS

Vignobles	Stades Mini	Stades Maxi
Saône et Loire	Nouaison	Baies à taille de pois
Côte d'Or		Baies à taille de pois
Yonne		Baies à taille de plomb
Nièvre		Baies à taille de plomb
Franche-Comté		Baies à taille de pois

Les stades progressent très rapidement. 2023 présente à l'heure actuelle de 7 à 10 (pour le Jura, L'Yonne et le Sud Saone et Loire) jours de retard par rapport à 2022.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

MILDIOU

Situation :

251 observations ont été réalisées sur le réseau BSV, hors TNT.

- **sur feuilles**, la situation est à ce jour contrastée :

- Dans la Nièvre et la Côte d'Or, peu d'évolution hormis dans quelques parcelles,
- En Saône et Loire, de nouvelles taches sont apparues depuis fin de semaine dernière dans un certain nombre de parcelles ; le Mâconnais est le secteur où les sorties sont les plus importantes, mais malgré tout toutes les parcelles ne sont pas touchées,
- Dans l'Yonne et le Jura, une évolution est notée à l'échelle du vignoble mais elle demeure variable d'une parcelle et d'un secteur à l'autre.

L'évolution variable observée résulte de plusieurs facteurs : nombre d'épisodes pluvieux, hauteurs d'eau, présence antérieure de mildiou ou non, qualité de la protection au moment des pluies, dans un contexte de forte pousse.

- **sur grappes**, la situation reste globalement identique à celle décrite la semaine dernière : les inflorescences touchées se dessèchent. Suite aux récentes pluies, des symptômes de rot-gris sont notés sur grappes nouées. Ces observations sont plus récurrentes en Saône et Loire où la situation évolue sensiblement avec une fréquence de parcelles touchées qui augmente en secteur Mâconnais et Chalonnais. La situation peut encore évoluer notamment sur les parcelles les plus touchées sur feuille.

Pour les pluies des 18-20 juin et celles à venir, les symptômes correspondants pourraient commencer à apparaître à partir de la fin de la semaine.

Analyse de risque :

Le maintien d'un risque orageux pour la semaine à venir, le stade actuel encore très sensible des grappes et l'évolution notée cette semaine dans certains secteurs contribuent à **faire évoluer le risque mildiou**. Celui-ci peut être désormais qualifié de **modéré à élevé** selon les situations. Une attention particulière devra être portée dans les parcelles déjà bien concernées par la maladie ainsi que dans les secteurs où les cumuls d'eau ont été les plus importants.



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre le mildiou. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement :

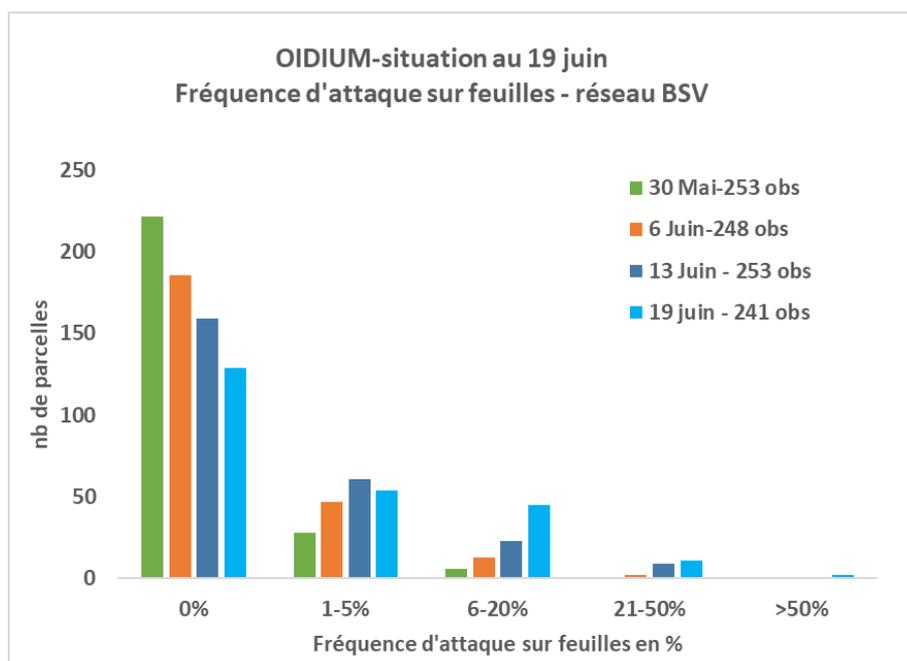
<https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

OÏDIUM

Situation

- **sur feuilles** : 241 observations ont été réalisées sur le réseau BSV.



L'oïdium poursuit sa progression et à ce stade seule 1 parcelle sur 2 du réseau demeure indemne (53% contre 62% la semaine dernière).

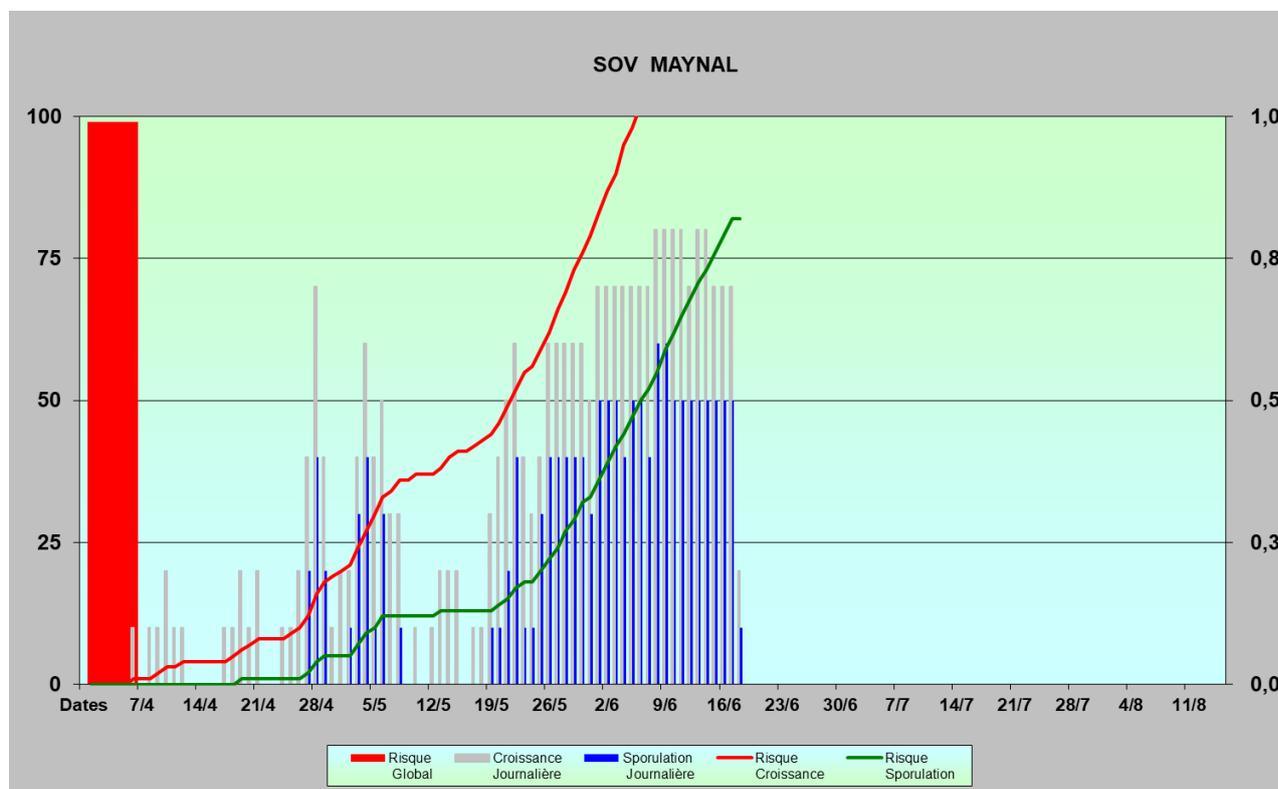
Des taches sont détectées dans quelques nouvelles situations, mais la progression la plus importante sur le feuillage est notée dans les parcelles déjà concernées ces dernières semaines.

- **sur grappes** : les conditions d'observation lors de la tournée d'hier n'étaient pas optimales dans les secteurs où la pluie était présente. 236 observations ont été effectuées sur le réseau BSV. De l'oïdium a été détecté dans 10% des parcelles. Il ne s'agit le plus souvent que de quelques pédicelles ou d'1 ou 2 baies prises. Notons que 2 parcelles présentent déjà un niveau d'attaque conséquent à ce stade (plus de 15-20% de fréquence d'attaque). A l'image de l'attaque sur le feuillage, il s'agit pour l'instant principalement de Chardonnay localisé en Saône et Loire et en Côte d'Or.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

Analyse de Risque :

Les conditions météo sont toujours très favorables au champignon et le modèle SOV montre une activité toujours très soutenue de l'oïdium (voir graphique ci-dessous).



Simulation SOV pour le poste de Maynal (39)

Les grappes se situent toujours dans leur période de plus forte sensibilité à la maladie. **Le risque oïdium demeure élevé à très élevé (Saône et Loire et Côte d'Or).**



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre l'oïdium. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>

BLACK-ROT

Situation :

223 observations ont été réalisées.

Du Black-Rot a été identifié dans 35 parcelles principalement de Saône et Loire, de l'Yonne et du Jura. Dans la très grande majorité des cas, il ne s'agit que de rares taches qui sont déjà présentes depuis plusieurs semaines. Quelques nouvelles taches sont notées ponctuellement.

Analyse de risque :

Les conditions pluvio-orageuses annoncées sur la semaine à venir coïncident avec la période de plus grande sensibilité des grappes qui débute à nouaison et s'étend jusqu'à début véraison.

VERS DE GRAPPE

Les toutes premières captures d'eudémis de 2ème génération ont été enregistrées en situations précoces depuis la fin de semaine dernière.

COCHENILLES

Le début des essaimages de larves de cochenilles floconneuses (*Pulvinaria et Neopulvinaria*) a été noté dans certaines parcelles précoces de Saône et Loire concernées par ces ravageurs. Dans les parcelles très infestées (nombreux boucliers visibles sur les baguettes), il convient de surveiller l'évolution des niveaux de populations.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Le **message réglementaire n°1** édité par le SRAL Bourgogne Franche-Comté est joint en version PDF à ce bulletin. Il précise toutes les informations sur la lutte à mettre en œuvre sur les différents périmètres de lutte obligatoire, sur les vignes mères et sur les pépinières.

L'arrêté préfectoral (avec le détail des zones concernées par la lutte obligatoire) de même pour les cartes interactives sont consultables sur le site de le DRAAF Bourgogne Franche-Comté, ou à partir de ces liens :

<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/arrete-pref-bfc-fd-2023-complet.pdf>

La carte des zones de traitements insecticides obligatoires contre la cicadelle vectrice est consultable :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice?map=e3de912e-96ef-476d-ba06-9f26c5ebc185>

En vignes mères et en zones de lutte obligatoire, nous entrons dans la période de traitement obligatoire. Le premier traitement doit intervenir comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Protection continue de 24 à 28 jours et Protection renforcée	T1 : du 14 au 21 juin En AB pour qui il était conseillé d'effectuer le 1 ^{er} traitement en début de période, le 2 ^{ème} traitement doit être réalisé cette semaine.
Protection continue de 14 jours	T1 : du 19 au 25 juin - impératif de traiter en début de période en AB

Dans les pépinières viticoles, conformément à l'article 16 de l'arrêté du 27 avril 2021 relatif à la lutte contre la flavescence dorée et son vecteur, la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée est obligatoire, avec des produits phytopharmaceutiques autorisés à la mise sur le marché contre cet insecte. La protection doit être assurée **entre le 15 mai et le 15 octobre**. L'intervalle entre applications correspond à la rémanence du produit qui, en absence d'indication, est estimée à 14 jours.

Prochain BSV : mardi 27 juin

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC au sein de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV, et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Aces Roses, Domaine Laroche, Oenophyt, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycée viticole de Davayé, Interbio, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de surveillance Biologiques du territoire du plan Ecophyto II+.